

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 15 novembre 2016
Bibliothèque de l'école
19h00 à 21h00
Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
3-	Chantal Ladouceur	Parent et présidente de l'OPP
4-	Jean-Sébastien Provençal	Parent
1-	Geneviève Décarie	Enseignante
2-	Nathalie Huard	Enseignante
3-	Geneviève Labelle	Enseignante
4-	Lucie Mercier	Enseignante
5-	Marie-Eve Migneault	Enseignante
6-	Karine Lupien	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

Lison Montambeault	Directrice
Mario Crevier	Commissaire
Sandrine Bilodeau	Stagiaire de Lucie Mercier

Sont absents :

1-	Sonia Belley	Directrice-adjointe
2-	Christian Heppell	Parent
3-	Benoit Morin	Parent et président du CÉ
4-	Jean-Sébastien Roy	Parent

1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 7h02. M. Morin étant absent, c'est son substitut, Catherine Charbonneau, qui préside.

1 b). Mot du commissaire

Il y a eu plusieurs nominations à la commission scolaire. Nadine Peterson a été nommée comme DGA; Stéphane Lacasse s'en va aux ressources éducatives. D'autres nominations sont à venir. Ça a un effet domino. Signature prévue pour l'école 035 au comité de l'urbanisme de la ville de Gatineau.

2. Questions du public

s/o

3. Adoption de l'ordre du jour



**011 - CE
20161115 - 01**



CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour;


CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-Gabriel Hasbani, appuyé par Jean-Sébastien Provençal, il est résolu à l'unanimité :

	D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 novembre 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.
4.	Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2016
011 - CE 20161115 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <hr/>  <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Décarie, appuyée par Karine Lupien, il est résolu à l'unanimité:</p> <hr/> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016;</p> <hr/> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.</p>
5.	Travaux du conseil
5 a).	Régie interne du conseil
011 - CE 20161115 - 03	<p>PRÉAMBULE Il y a eu rencontre la semaine dernière entre Mesdames Décarie et Lupien, Messieurs Habani et Roy ainsi qu'avec Mme Montambeault. Celle-ci nous fait lecture des points travaillés en comité et explique les modifications apportées.</p> <hr/> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit établir ses règles de <i>Régie interne</i>;</p> <hr/>  <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-Gabriel Hasbani, appuyé par Chantal Ladouceur, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p>D'ADOPTER la régie interne de l'école du Vieux-Verger pour l'année 2016-2017 avec les nouvelles modifications.</p>

5 b).	Substituts aux comités de parents et EHDAA
<p>011 - CE 20161115 - 04</p>	<p>PRÉAMBULE La commission scolaire demande à ce qu'il y ait un substitut pour les différents comités pour remplacer au besoin les personnes en place. M. Provençal accepte d'être substitut pour le comité de parents. Mme Montambeault essaiera de trouver un parent volontaire parmi les parents de l'école ayant des difficultés d'apprentissage.</p>
	<p>CONSIDÉRANT que l'article 189 de la <i>LIP</i> prévoit que les parents membres des comités de parents et EHDAA peuvent désigner un autre de leurs représentants comme substitut pour siéger et voter à la place du représentant lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance.</p>
	
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Lucie Mercier, il est résolu à l'unanimité :</p>
	<p>D'ADOPTER que Monsieur Jean-Sébastien Provençal soit nommé substitut au comité de parents pour l'année 2016-2017;</p>
<p>DE MANDATER Mme Montambeault afin qu'elle essaie de trouver un substitut à Monsieur Landreville au comité EHDAA.</p>	
5 c).	Service de garde à la rentrée progressive 2017 du préscolaire
	<p>PRÉAMBULE Mme Montambeault nous dresse les grandes lignes du sondage qui a été rempli par 40 parents du préscolaire suite à l'invitation lancée. On fait un tour de table pour avoir l'avis de tous et chacun concernant l'entrée progressive de l'an prochain. Un parent suggère de faire un « Petit guide du 1^{er} jour » où on retrouverait des renseignements utiles tels qu'apporter ou non une collation, droit de traverser la cour d'école, etc.</p>
	 <p>La décision est reportée à la rencontre du 13 décembre 2016.</p>

5 d).	Clôture, côté Caveau
<p>011 - CE 20161115 - 05</p>	<p>PRÉAMBULE L'an dernier, une élève du préscolaire a échappé à la surveillance dans la cour d'école et est retournée à la maison. Depuis, Mme Montambeault a contacté M. Mike Duggan, conseiller municipal. M. André Fortin, député de la circonscription, a contacté M. Mike Duggan afin de le sensibiliser à la problématique et demander qu'une clôture soit érigée. Mme Montambeault a écrit une lettre à M. Duggan, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (no. 1) pour en faire partie intégrante. Celui-ci a communiqué avec la ville. La ville a répondu par la négative et Mme Montambeault veut savoir si oui ou non les membres croient qu'elle devrait aller de l'avant et quels moyens prendre.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 76 de la LIP prévoit que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et de sécurité de l'école</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut donner son avis à toutes questions aux sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (LIP, art. 78)</p> <div data-bbox="909 924 1006 997" style="text-align: center;">  </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER que Mme Lison Montambeault, direction, contacte le conseiller municipal, M. Mike Duggan afin qu'elle puisse le rencontrer en présence de M. Mario Crevier, commissaire, dans le but d'établir un plan de relance auprès de M. Gilles Desjardins, directeur territorial, secteur Aylmer de la ville de Gatineau, afin de lui démontrer l'importance d'ériger une clôture pour assurer la sécurité du secteur 4 de la cour d'école.</p>
5 e).	Activité de fin d'année - montant à approuver
<p>011 - CE 20161115 - 06</p>	<p>PREAMBULE L'OPP veut organiser une grosse fête pour la fin de l'année de style festival. Elle se servirait de l'argent anticipé par la vente des brosses à dents en avril. Après discussion, il est décidé que la moitié de l'argent proviendra du fonds à destination spéciale et l'autre moitié des recettes de la campagne de financement.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'OPP fait la promotion du projet éducatif (<i>article 96,2 de la LIP</i>), soit ici l'orientation 2 : Nous offrons un milieu stimulant et sécurisant afin de cultiver, chez nos élèves, le respect de soi et d'autrui;</p> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. désire organiser des services éducatifs autres que ceux prévus au régime pédagogique (<i>art. 90 de la LIP</i>);</p>

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

CONSIDÉRANT le tableau présentant les coûts estimés pour l'activité, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (no. 2) pour en faire partie intégrante;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Lupien, appuyée par Lucie Mercier, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER que l'activité de fin d'année provienne à parts égales entre le fonds à destination spéciale et les recettes de la campagne de financement prévue en avril.

LES ENSEIGNANTES QUITTENT LA RENCONTRE DU C.É.

6.

Rapport aux représentants de parents

6 a).

Comité de parents

Monsieur Heppel assiste ce soir à la rencontre du comité de parents, mais, par l'intermédiaire de Mme Cécile Tardif, secrétaire, il nous informe des points discutés à la première rencontre : élections du président, vice-président, trésorier et des commissaires parents pour les différents comités; discussion et vote pour certains amendements aux règles de régie interne; approbation du calendrier des rencontres de la CSPO qui auront lieu les 3^e mardi de chaque mois; information sommaire concernant la nouvelle école 035 pour septembre 2018.


6 b).

Comité EHDAA

Monsieur Landreville étant absent, son rapport est remis à la prochaine rencontre.

6 c).	OPP
	a) Rapport des activités
	Le marchethon a permis d'amasser la jolie somme de 6 041.65 \$. C'est moins que par les années passées, mais compte tenu que plusieurs élèves vont quitter, l'OPP est satisfaite des résultats. La danse de l'Halloween a connu un vif succès. 245 enfants y ont participé. Il n'y aura pas d'autre danse cette année; peut-être un Ciné Vieux-Verger au printemps.
7.	Correspondance
	Mme Montambeault nous fait part d'une note de service de la CSPO reçue sur la possibilité de recevoir des dons et non des commandites. Toute publicité provenant de la ville doit être distribuée.
8)	Informations et suivis
8 a).	École 034
	Aucune autre information n'a été reçue au cours du mois. La direction de l'établissement sera choisie en janvier 2017.
8 b).	Suivi budget CÉ
	Mme Montambeault a vérifié auprès de M. Pierre Ménard de la commission scolaire et il n'y a pas de budget supplémentaire disponible. On peut faire une demande à la CSPO, mais on doit avoir un besoin vraiment important. Une réponse affirmative est très peu probable, mais pas impossible.
8 c).	Social Noël
	Avant que les enseignantes aient quitté, un tour de table fut fait à savoir si on organise un social après la rencontre du mois de décembre. La majorité vote en ce sens. Un petit buffet sera servi.

8 d).	Prochain CÉ
	a. Résultat sondage relâche
	À date, il n'y a que trois parents qui sont intéressés à avoir droit au service de garde durant la semaine de relâche. On relancera les parents pour obtenir le plus de réponses possible.
	b. Aide individualisée
	Le budget d'aide individualisé sera présenté en décembre ou en janvier. Une analyse sera faite par Mme Montambeault après la remise des bulletins pour voir les besoins.
	c. Mesure 30170 (nouveau possible)
	Nouvelle mesure qui injectera environ 11 000 \$ d'ici la fin du mois de décembre. Les montants devront servir au soutien direct aux élèves et devront être approuvés par le CÉ. Mme Montambeault s'assoira avec le comité EHDAA afin d'obtenir leur recommandation. On en reparlera en décembre ou janvier.
9.	Varia
	s/o

10.	Levée de la séance
011 - CE 20161115-07	<p>CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;</p> <hr/> <div style="text-align: center;">  </div> <hr/> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Eve Migneault, appuyée par Chantal Ladouceur, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p>DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 03.</p>

Catherine Charbonneau
Substitut - Président du conseil d'établissement

Le 15 novembre 2016
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 15 novembre 2016
Date